

Règlement CLP : mentions de danger, informations additionnelles sur les dangers, éléments d'étiquetage/informations supplémentaires sur certaines substances et certains mélanges

LISTE DES MENTIONS DE DANGER

Mentions de danger relatives aux dangers physiques

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|------|---|---|
| H200 | Explosif instable | ● Explosibles, Explosibles instables |
| H201 | Explosif ; danger d'explosion en masse | ● Explosibles, division 1.1 |
| H202 | Explosif ; danger sérieux de projection | ● Explosibles, division 1.2 |
| H203 | Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection | ● Explosibles, division 1.3 |
| H204 | Danger d'incendie ou de projection | ● Explosibles, division 1.4 |
| H205 | Danger d'explosion en masse en cas d'incendie | ● Explosibles, division 1.5 |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable | ● Gaz inflammables, catégorie 1 |
| H221 | Gaz inflammable | ● Gaz inflammables, catégorie 2 |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable | ● Aérosols inflammables, catégorie 1 |
| H223 | Aérosol inflammable | ● Aérosols inflammables, catégorie 2 |
| H224 | Liquide et vapeurs extrêmement inflammables | ● Liquides inflammables, catégorie 1 |

Mentions de danger relatives aux dangers physiques (suite)

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|------|--|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables | <ul style="list-style-type: none"> ● Liquides inflammables, catégorie 2 |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables | <ul style="list-style-type: none"> ● Liquides inflammables, catégorie 3 |
| H228 | Matière solide inflammable | <ul style="list-style-type: none"> ● Matières solides inflammables, catégorie 1, 2 |
| H240 | Peut exploser sous l'effet de la chaleur | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges autoréactifs, type A ● Peroxydes organiques, Type A |
| H241 | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges autoréactifs, type B ● Peroxydes organiques, Type B |
| H242 | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges autoréactifs, type C, D, E, F ● Peroxydes organiques, type C, D, E, F |
| H250 | S'enflamme spontanément au contact de l'air | <ul style="list-style-type: none"> ● Liquides pyrophoriques, catégorie 1 ● Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 |
| H251 | Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1 |
| H252 | Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 2 |
| H260 | Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1 |
| H261 | Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2 |
| H270 | Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant | <ul style="list-style-type: none"> ● Gaz comburants, catégorie 1 |
| H271 | Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant | <ul style="list-style-type: none"> ● Liquides comburants, catégorie 1 ● Matières solides comburantes, catégorie 1 |
| H272 | Peut aggraver un incendie ; comburant | <ul style="list-style-type: none"> ● Liquides comburants, catégories 2, 3 ● Matières solides comburantes, catégories 2, 3 |

Mentions de danger relatives aux dangers physiques (suite et fin)

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|------|--|---|
| H280 | Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur | <ul style="list-style-type: none"> ● Gaz sous pression : Gaz comprimés Gaz liquéfiés Gaz dissous |
| H281 | Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques | <ul style="list-style-type: none"> ● Gaz sous pression : gaz liquifiés réfrigérés |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux | <ul style="list-style-type: none"> ● Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1 |

Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|------|--|--|
| H300 | Mortel en cas d'ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ● Toxicité aiguë (par voie orale), catégories 1, 2 |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ● Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ● Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires | <ul style="list-style-type: none"> ● Danger par aspiration, catégorie 1 |
| H310 | Mortel par contact cutané | <ul style="list-style-type: none"> ● Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories 1, 2 |
| H311 | Toxique par contact cutané | <ul style="list-style-type: none"> ● Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 |
| H312 | Nocif par contact cutané | <ul style="list-style-type: none"> ● Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 |

Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite)

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|------|---|--|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves | ● Corrosion /irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C |
| H315 | Provoque une irritation cutanée | ● Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée | ● Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves | ● Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux | ● Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H330 | Mortel par inhalation | ● Toxicité aiguë (par inhalation), catégories 1, 2 |
| H331 | Toxique par inhalation | ● Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 |
| H332 | Nocif par inhalation | ● Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation | ● Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires | ● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges | ● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2 |

Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|------|--|---|
| H350 | Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Cancérogénicité, catégories 1A, 1B |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Cancérogénicité, catégorie 2 |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 |
| H362 | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel | ● Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 1 |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2 |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1 |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> | ● Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2 |

Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite et fin)

Dans l'annexe VI partie 3 du règlement CLP (liste des classifications et des étiquetages harmonisés des substances dangereuses), des lettres sont ajoutées au code à 3 chiffres pour certaines mentions de danger.

| CODE | LIBELLE |
|---------------|---|
| H350i | Peut provoquer le cancer par inhalation. |
| H360F | Peut nuire à la fertilité. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |
| H360Fd | Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |
| H360Df | Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. |

Mentions de danger relatives aux dangers pour l'environnement

| CODE | LIBELLE | CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES |
|-------------|--|--|
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques | ● Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme | ● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme | ● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2 |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme | ● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques | ● Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4 |

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DANGERS

Propriétés physiques

| CODE | LIBELLE |
|----------------|--|
| EUH 001 | Explosif à l'état sec |
| EUH 006 | Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air |
| EUH 014 | Réagit violemment au contact de l'eau |
| EUH 018 | Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif |
| EUH 019 | Peut former des peroxydes explosifs |
| EUH 044 | Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée |

Propriétés sanitaires

| | |
|----------------|---|
| EUH 029 | Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques |
| EUH 031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique |
| EUH 032 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique |
| EUH 066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| EUH 070 | Toxique par contact oculaire |
| EUH 071 | Corrosif pour les voies respiratoires |

Propriétés environnementales

| | |
|----------------|----------------------------------|
| EUH 059 | Dangereux pour la couche d'ozone |
|----------------|----------------------------------|

ELEMENTS D'ETIQUETAGE/INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR CERTAINES SUBSTANCES ET CERTAINS MELANGES

| CODE | LIBELLE |
|-----------------------------------|--|
| EUH 201 EUH 201A | Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. Attention! Contient du plomb. |
| EUH 202 | Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants. |
| EUH 203 | Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique. |
| EUH 204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH 205 | Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH 206 | Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). |
| EUH 207 | Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité. |
| EUH 208 | Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH 209 EUH 209A | Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation. Peut devenir inflammable en cours d'utilisation. |
| EUH 210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| EUH 401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |